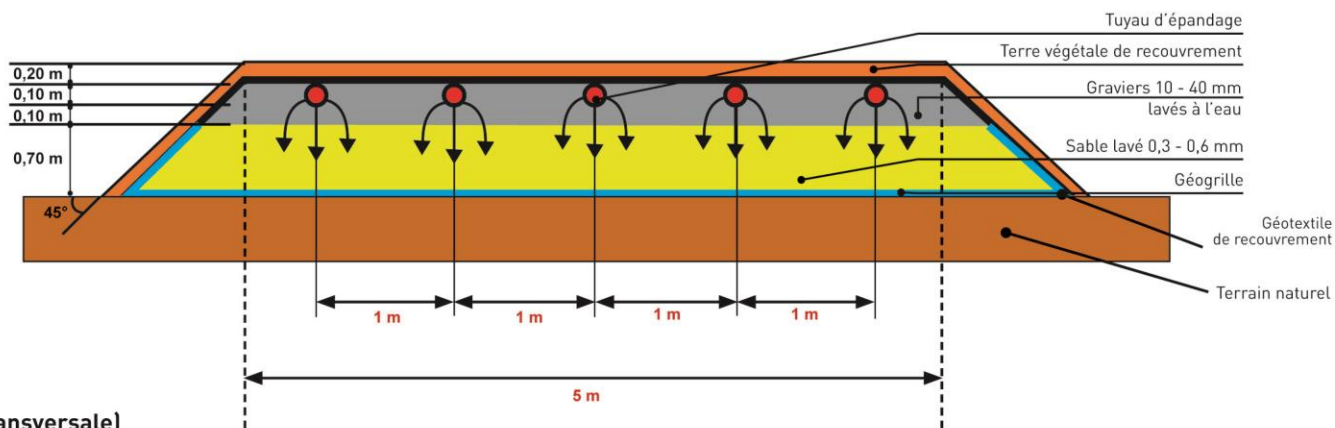
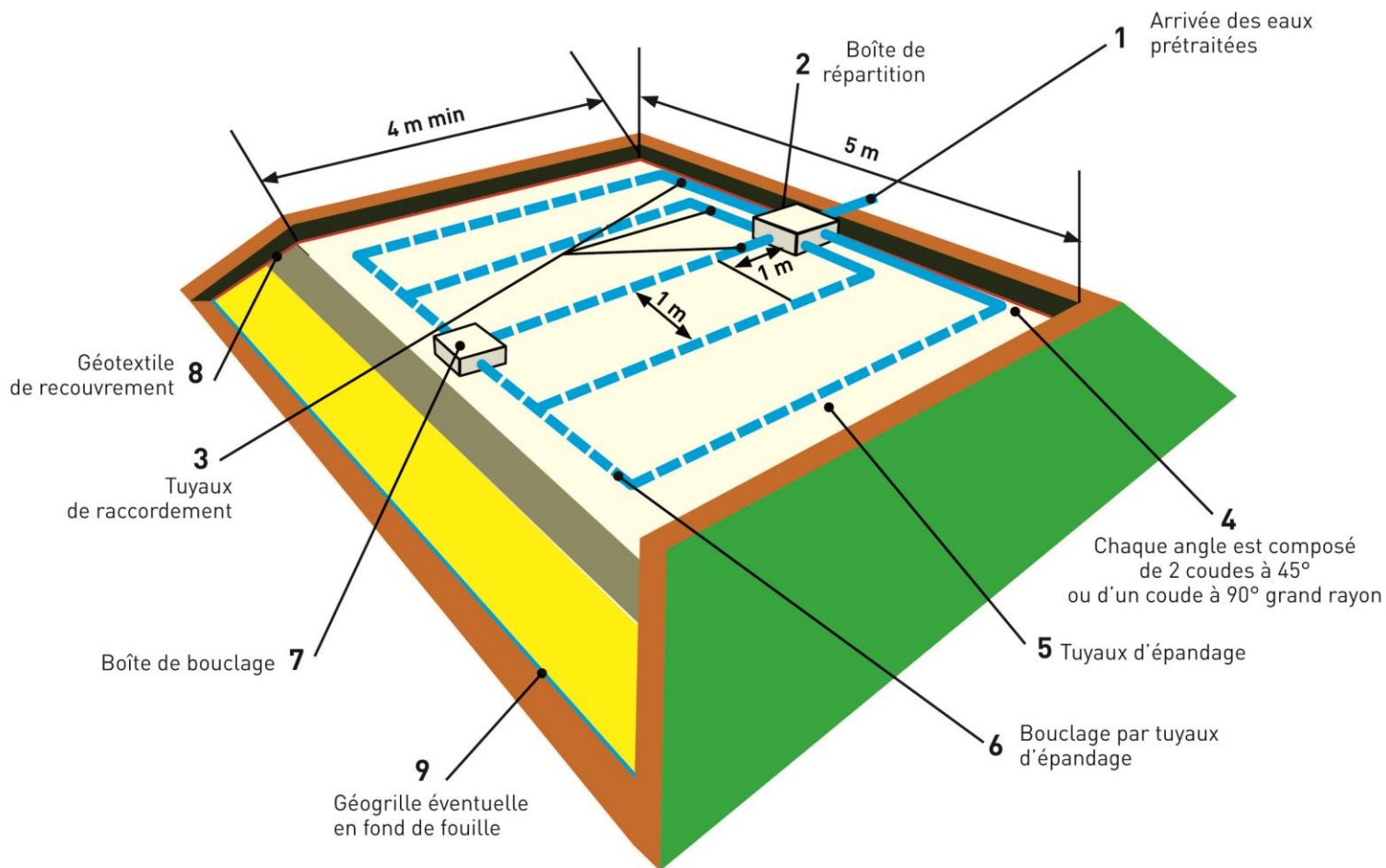
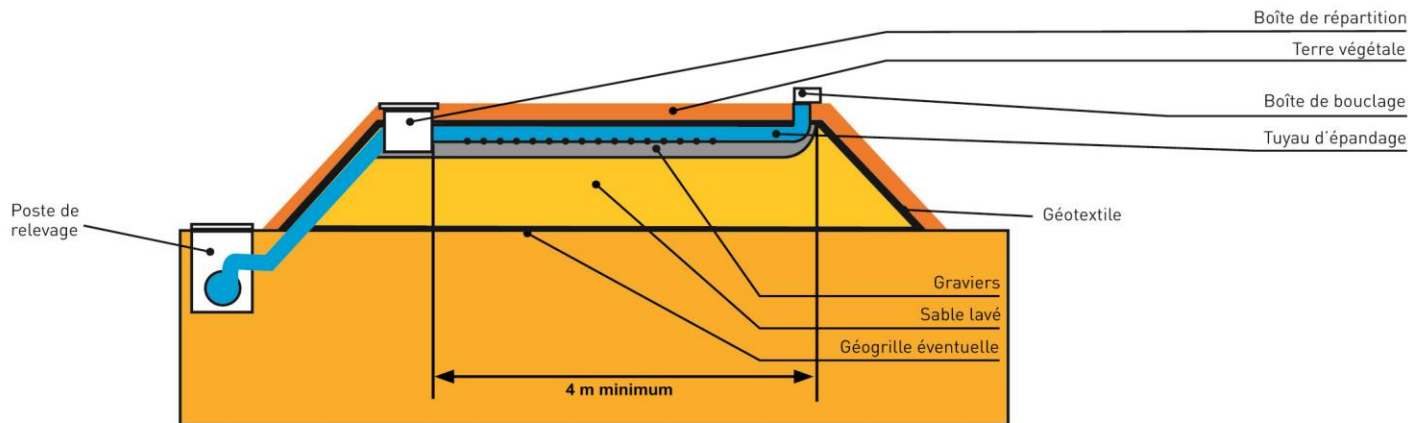


ÉPURATION Tertre d'infiltration

(Vue d'ensemble)



(Coupe transversale)

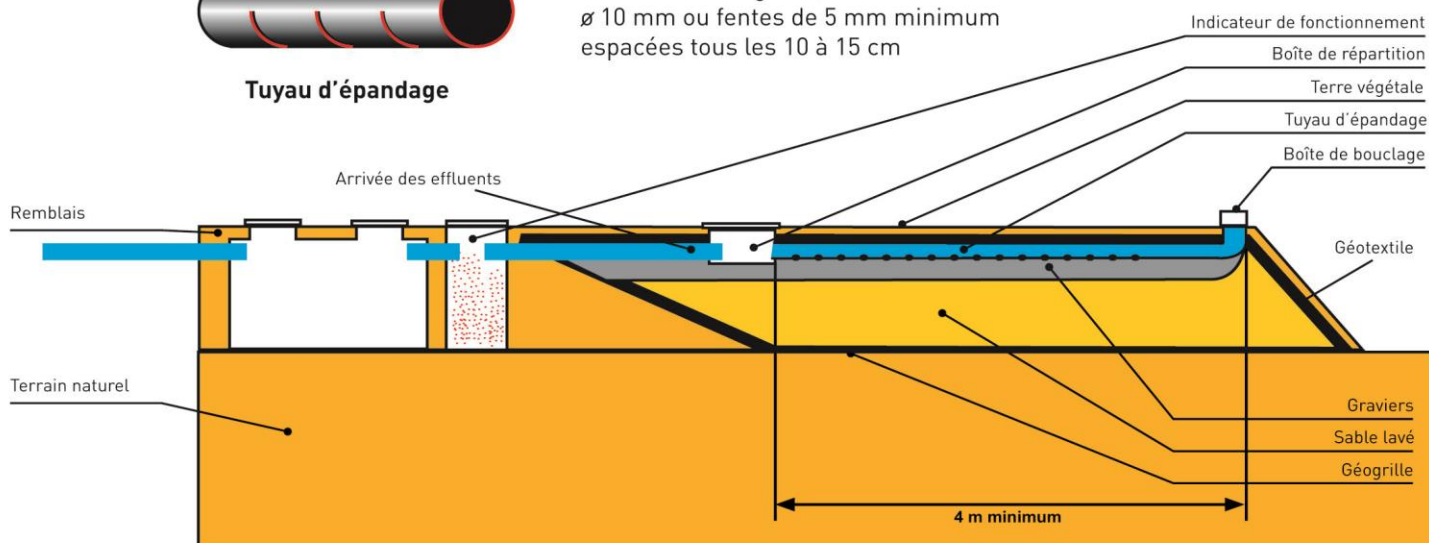


Coupe longitudinale : version avec poste de relevage



Tuyau d'épandage

Canalisations rigides \varnothing 100 mm avec ouvertures \varnothing 10 mm ou fentes de 5 mm minimum espacées tous les 10 à 15 cm



Coupe longitudinale : version sans poste de relevage

Ce dispositif exceptionnel est à prévoir lorsque le sol est inapte à un épandage naturel, qu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou que la présence d'une nappe proche a été constatée. Le tertre d'infiltration reçoit les effluents issus du prétraitement. Il utilise un matériau d'apport granulaire comme système épurateur et la plupart du temps le sol en place comme moyen dispersant. Il peut être en partie enterré ou totalement hors sol et nécessite, le cas échéant, un poste de relevage.

Dimensionnement

Nombre de pièces principales	Surface au sommet	Largeur au sommet	Longueur au sommet
Jusqu'à 4	20 m ²	5 m	4 m
5	25 m ²	5 m	5 m
6	30 m ²	5 m	6 m

Article R 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Un logement ou une habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines ; salles d'eau ; cabinet d'aisance ; buanderies ; débarras ; séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

Réalisation du tertre :

Le tertre d'infiltration se réalise sous la forme d'un massif sableux sous le niveau du fil d'eau de la boîte de répartition.

Le tertre est constitué de bas en haut :

- au fond de la fouille : étaler une géogrille perméable à l'eau et à l'air
- une couche filtrante constituée d'une épaisseur minimale de 70 cm de sable lavé de granulométrie 0,3 - 0,6 mm destiné à l'épuration, **le fournisseur de granulat doit remettre une fiche datée et renseignée des caractéristiques et de l'origine des matériaux.**
- une couche de graviers 10 - 40 mm de 0,20 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les tuyaux d'épandage qui assurent la répartition sur le tertre (orifice vers le bas) et les tuyaux de raccordement non perforés.
- Les canalisations sont espacées d'un mètre d'axe en axe et doivent être situées à 0,50 m du bord du tertre.
- recouvrir d'un géotextile anticontaminant perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble et débordera de chaque côté des parois du tertre,
- recouvrir d'une couche de terre végétale.